

OFFRE DE SERVICE AUX ENTREPRISES



Du 100% VIRTUEL A L'OFFRE UTILE. QUEL PROGRAMME !!!



De plus en plus fort, de plus en plus vite, **l'établissement ne nous laissera que 15 jours sur le terrain** pour mettre en place sa « énième » offre de service aux entreprises.

Déclinaison en 2 modalités uniques : **Appui ou accompagnement, ça ne vous rappelle rien ???**

Par quel tour de passe-passe ?

- **100% web** pour les entreprises les plus autonomes... accrochez vous le « **métamoteur** »* arrive.
- **Officialisation de l'utilisation de nos offres par des sites internet privés** : captation ? partage ? Avec quels sites ? et à quelles conditions ? **C'est le flou...** cherchez le loup !
- « Encore plus d'offres utiles pour l'insertion durable... » c'est le maître mot. **Mais que veut dire « offre utile » ???** Une offre et une demande issues de la même agence ! Si une offre ne trouve pas preneur, elle sera qualifiée « sans mouvement » et sera diffusée via les réseaux sociaux professionnels !
- « métamoteur » : *un moteur de recherche qui puise ses informations à travers plusieurs moteurs de recherche généralistes.*



Erreur ! Liaison incorrecte. 202 CDI pour l'Ile de France, c'est sous-évalué, mais c'est mieux que rien... Ces 202 CDI (**202 portefeuilles de suivi**) uniquement pour **les conseillers placement**.

Les principes qui présideront à ces recrutements seront dans l'ordre :

- **Les mobilités internes** (nationale ou régionale),
- Ensuite, les collègues en **CDD en poste présent au moment des CPL**, et ceux ayant quitté Pôle Emploi depuis moins de 6 mois.
- Si tous les postes ne sont pas pourvus, des recrutements externes sont prévus à hauteur des postes vacants